

MODE D'EMPLOI

La PPL a encore besoin de votre aide

Cette loi, qui a pour objectif l'entrée des artistes auteurs et autrices dans la caisse commune de l'assurance chômage, nous permettrait de sortir d'une précarité systémique que nous endurons depuis toujours.

Pour avoir une chance d'être débattue en séance, la proposition de loi doit être soutenue par une majorité d'élu·es.

C'est pourquoi, il est essentiel que tu interpelles tes élu·es. Plus iels recevront de courriers, plus on a de chance que la PPL soit débattue et que nos droits avancent.

C'est facile et ça prend pas beaucoup de temps ... on t'explique comment envoyer un email sur le sujet à ton·ta député·e et ta·ton sénateur·ice!

1

tu pars du modèle ci-dessous

DÉPUTÉ·ES

Monsieur le Député, Madame la Députée,

Je suis artiste-auteur·ice et je viens vers vous au sujet de la proposition de loi transpartisane visant à l'instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-auteur·ices temporairement privé·es de ressources (PPL n° 442, déposée le mardi 15 octobre 2024 par le groupe GDR).

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0442_proposition-loi

Cette loi a pour objectif l'entrée des artistes-auteur·ices dans la caisse commune de l'assurance chômage.

Cette avancée sociale majeure permettrait aux artistes-auteur·ices de sortir de la précarité systémique que nous connaissons depuis toujours.

Vous le savez certainement, aucun livre, film, spectacle vivant, aucune création visuelle, plastique, graphique ou sonore, ne peut exister sans le travail initial d'un·e artiste ou d'un·e auteur·ice. Nous sommes à l'origine de toute œuvre, la condition *sine qua non* de la création contemporaine, l'élément moteur de la vie culturelle et intellectuelle de notre pays. Notre travail fait vivre les secteurs de la musique, de l'art contemporain, des arts visuels, de l'édition, du design, du cinéma, du spectacle vivant, notamment. Des secteurs qui génèrent des bénéfices colossaux (environ 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, selon les chiffres du ministère de la Culture), et qui créent des centaines de milliers d'emplois (environ 700 000, rien que dans le secteur de la Culture, selon les mêmes sources).

Bien qu'à la source de l'activité économique de la Culture, la plupart des artistes-auteur·ices vivent dans l'incertitude économique et la pauvreté, en raison de la discontinuité de leurs revenus et d'une couverture sociale incomplète. (Vous trouverez toutes les infos sur ce site : <http://continuite-revenus.fr/>).

Ce nouveau droit s'inscrit dans la continuité des dispositifs en place. Affilié·es au régime général de la Sécurité sociale, nous bénéficions déjà des droits des salarié·es en ce qui concerne la retraite, la maladie et la famille. La PPL propose d'étendre ces prestations au chômage, conformément d'ailleurs aux recommandations du Parlement européen, qui dans sa résolution du 21 novembre 2023 alerte sur les droits des artistes-auteur·ices, indiquant qu'ils devraient comme tou·tes les travailleur·euses bénéficier « du droit à un salaire minimum, à des congés payés et aux prestations de chômage ».

Je sollicite votre signature pour que cette proposition de loi accède au débat parlementaire.

La sécurisation des conditions de travail des artistes-auteur·ices est essentielle pour que continuent d'éclorre des talents de tous âges et de toutes conditions sociales, qui font la richesse de la vie culturelle de notre pays. Cette mesure est d'autant plus indispensable à l'heure où le recours à l'intelligence artificielle fait peser une menace sur l'activité des artistes-auteur·ices.

Je me tiens à votre disposition pour discuter avec vous des conditions de vie et de travail des artistes-auteur·ices dans les prochaines semaines.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre soutien, et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, Madame la Députée, l'expression de nos sentiments respectueux.

SÉNATEUR·ICES

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Je suis artiste-auteur·ice et je viens vers vous au sujet de la proposition de loi n°107 rect., portée par la sénatrice Monique de Marco, enregistrée à la Présidence du Sénat le 31 octobre 2024, visant à garantir la continuité des revenus des artistes-auteur·ices.

<https://www.senat.fr/leg/ppl24-107.html>

Une loi transpartisane "visant à l'instauration d'un revenu de remplacement pour les artistes-auteur·ices temporairement privé·es de ressources" a également été déposée à l'Assemblée nationale par la députée Soumya Bourouaha du groupe GDR (PPL n° 442, déposée le mardi 15 octobre 2024).

Cette loi a pour objectif l'entrée des artistes-auteur·ices dans la caisse commune de l'assurance chômage. Cette avancée sociale majeure permettrait aux artistes-auteur·ices de sortir de la précarité systémique que nous connaissons depuis toujours.

Vous le savez certainement, aucun livre, film, spectacle vivant, aucune création visuelle, plastique, graphique ou sonore, ne peut exister sans le travail initial d'un artiste ou d'un auteur. Nous sommes à l'origine de toute œuvre, la condition *sine qua non* de la création contemporaine, l'élément moteur de la vie culturelle et intellectuelle de notre pays. Notre travail fait vivre, notamment, les secteurs de la musique, de l'art contemporain, des arts visuels, de l'édition, du design, du cinéma, du spectacle vivant ; des secteurs qui génèrent des bénéfices colossaux (environ 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2023, selon les chiffres du ministère de la Culture), et qui créent des centaines de milliers d'emplois (environ 700 000, rien que dans le secteur de la Culture, selon les mêmes sources).

Bien qu'à la source de l'activité économique de la Culture, la plupart des artistes-auteur·ices vivent dans l'incertitude économique et la pauvreté, en raison de la discontinuité de leurs revenus et d'une couverture sociale incomplète. (Vous trouverez toutes les infos sur ce site : <http://continuite-revenus.fr/>)

Ce nouveau droit s'inscrit dans la continuité des dispositifs en place. Affilié·es au régime général de la Sécurité sociale, nous bénéficions déjà des droits des salarié·es en ce qui concerne la retraite, la maladie et la famille. La PPL propose d'étendre ces prestations au chômage, conformément d'ailleurs aux recommandations du Parlement européen, qui dans sa résolution du 21 novembre 2023 alerte sur les droits des artistes-auteur·ices, indiquant qu'ils devraient comme tous·tes les travailleur·euses bénéficier « du droit à un salaire minimum, à des congés payés et aux prestations de chômage ».

La sécurisation des conditions de travail des artistes-auteur·ices est essentielle pour que continuent d'éclorre des talents de tous âges et de toutes conditions sociales, qui font la richesse de la vie culturelle de notre pays.

Cette mesure est d'autant plus indispensable à l'heure où le recours à l'intelligence artificielle et la réforme du RSA font peser une menace sur l'activité des artistes-auteur·ices.

Je me tiens à votre disposition pour discuter avec vous des conditions de vie et de travail des artistes-auteur·ices dans les prochaines semaines.

Nous vous remercions vivement par avance pour votre soutien, et vous prions d'agréer, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos sentiments respectueux.

2

Tu personnalises ces lettres avec un témoignage sur ta situation personnelle, ou celle de tes ami·es.

3

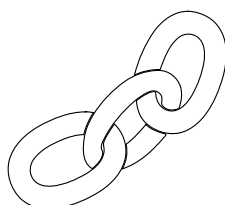
Tu cherches le contact de tes élu·es ici

🌐 Recherche avancée de sénateurs

🌐 577 députés - Assemblée nationale

4

Tu envoies et tu partages



MERCI